



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E49896

VALABLE JUSQU'AU

15/06/2027

ÉDITÉ LE

22/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/04/2025
7 500

Raison sociale : GENIE THERM

Sigle : GENIE THERM

30 BIS RUE DE LA FERME
54430 REHON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY

Téléphone : 03 82 25 29 48

Fax : 03 82 25 29 49

Siret : 450 251 418 00031

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : <http://www.genie-therm.com>

Numéro caisse de congés payés : 54 0111 0

E-mail : contact@genie-therm.com

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 725020250010

Responsabilité légale :

CADINU FABRIZIO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 725020250010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	22/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/06/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	19/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	22/06/2023
o Poêle ou insert bois	22/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	22/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.